

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 40  
Votes exprimés : 40  
POUR : 40  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
1<sup>er</sup> juillet 2025  
Date d'affichage :  
1<sup>er</sup> juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO – Guy GUENIFFEY – Michel GCHWEINDER

Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La commission vie associative a étudié, lors de sa séance du 26 mai 2025, les demandes de subventions émanant des associations.

Elle propose d'attribuer les montants suivants :

- **ANTIQUE TRACTEUR PASSION** **1 000 €**  
Association nouvellement créée, elle a pour but de rassembler des amateurs et des passionnés de véhicules d'époque (tracteurs...), et de faire découvrir le patrimoine local aux différentes générations. L'association programme une fête paysanne à Buisson le 9 et 10 août ainsi qu'une randonnée de tracteurs à l'occasion d'octobre rose le dimanche 5 octobre (départ Guillon-Terre-Plaine / arrivée Noyers-sur-Serein).
- **AVALLON AUTO PASSION** **2 500 €**  
Rassemblement de véhicules anciens, voitures de prestige, rallye découverte du patrimoine sur les lavoirs du territoire (ronde des lavoirs). Le rassemblement a lieu tous les ans au parc du château de L'Isle-sur-Serein.
- **LA BELLE EPOQUE** **5 000 €**
  - Employer 1 salariée en CDD pour la saison estivale, avec une réflexion de pérennisation du poste sur l'année.
  - Animations culturelles avec des évènements réguliers (yoga, échecs) et des évènements ponctuels (intervenants extérieurs, soirées à thème, café-théâtre, concerts...).
- **LES UTOPIES DE PISY** **1 500 €**  
Festival de musiques actuelles et contemporaines – 21<sup>ème</sup> édition sur 3 jours (dans la cour du château de Pisy). Concert, cinéma, bal, création visuelle, concours de plasticien et de vidéaste.
- **LES RENCONTRES MUSICALES DE NOYERS** **5 000 €**  
Festival de musique alliant classique, contemporain et jazz, 14 concerts (7 payants / 7 gratuits). Un concert jeune public dans le cadre d'un projet pédagogique, préparé avec les élèves des écoles de Thizy/Montréal et Noyers/L'Isle-sur-Serein.
- **JAVA** **1 000 €**  
Festival des bistrotts : organisation de concerts dans tout le Pays Avallonnais, plusieurs concerts de programmés sur le territoire de la Communauté de Communes du Serein : JOUX LA VILLE, MONTREAL et COUTARNOUX, du 14 juillet au 23 août 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com

- **TENNIS CLUS CANTON DE NOYERS** **2 500 €**  
Aide au financement de la rémunération d'un éducateur sportif.
- **MONTREAL EN LUMIERE** **2 000 €**  
18ème édition du spectacle de rue historique son et lumière « Le vœu d'Anséric ». Le public est invité à suivre la troupe de figurants en costume.
- **L'ECOOLE DE MUSIQUE** **1 500 €**  
Aide au fonctionnement et équipement, pérenniser l'école par la rémunération correcte des professeurs de nouvelles classes ouvertes cette année, renouvellement du matériel éveil musical, dotation piano droit, ordinateur.
- **RENAISSANCE DE L'ORGUE DE NOTRE DAME** **800 €**  
Concert duo flûte de pan et orgue à l'Eglise de Noyers, entrée 12 € et gratuit pour les enfants. Une partie des bénéfices seront reversés à la commune de Noyers pour les travaux de rénovation de l'orgue. Ensemble vocal « Saint Edmud hall » de l'université d'Oxford à l'Eglise de Noyers, entrée 12 € et gratuit pour les enfants. Une partie des bénéfices seront reversés à la commune de Noyers pour les travaux de rénovation de l'orgue.
- **ART'N CLASSIC** **1 000 €**  
2 concerts de musique : 1 concert au printemps (quatuor vocale + 6 musiciens) et 1 concert en automne (duo piano / violoncelle). Les concerts seront prolongés autour d'un cocktail dînatoire.
- **LE PATRIMOINE OUBLIE** **1 500 €**  
Réunir une trentaine de sculpteurs amateurs ou professionnels, dans le but de réaliser une gargouille qui sera destinée à la vente. Le produit de la vente sera partagé entre l'artiste et l'association. Maintenir l'attractivité de l'évènement par le savoir-faire ancestral des sculpteurs, la mise en lumière du patrimoine.
- **LA MAISON HIRONDELLE** **500 €**  
Le Printemps des Poètes => ateliers et discussions, expositions, lecture, spectacle.
- **FESTIV'IN** **1000 €**  
Renforcer le bien-vivre, le lien social et l'attractivité de la commune de Sainte Vertu et de la vallée du Serein. Animations sociales et culturelles à « la terrasse 44 » (salon de thé), 3 concerts apéro, jazz et jam.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer les subventions énoncées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif principal 2025 pour les subventions à verser aux associations.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS

